



Foire Médiévale des 17 et 18 septembre 2016

ARRETE N° 2016/09/02 (Stationnement interdit)

Le Maire de la Commune de Château – Larcher (Vienne),
Vu les articles L 2213-1 et L 2231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 28-15° du Code Pénal, considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de maintenir le bon ordre, dans le cadre de l'organisation de réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures pouvant prévenir les accidents,

Considérant l'organisation de la Foire Médiévale des 17 et 18 septembre 2016,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la préparation et l'organisation de la « Foire Médiévale », le stationnement de tout véhicule sera interdit dans le bourg de Château – Larcher.

Article 2 : Cette interdiction sera effective du :

**Mercredi 14 septembre 2016 à 8 h 00
Jusqu'au Lundi 19 septembre 2016 à 18 heures**

Article 3 : L'interdiction étant effective principalement sur les lieux suivants :

- Place des Tilleuls
- Rue de la Fontaine
- Place de la Mairie
- Rue de la Mairie
- Parking et Pré de la salle des Fêtes
- Pré de la Foire
- Rue Saint Nicolas
- Place des Acacias
- Impasse du Souvenir
- Rue des Ponts de la Couture
- Route du Stade

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfecture de la Vienne
- Gendarmerie de Vivonne
- DAEE de la Vienne

Fait à Château-Larcher, le 1^{er} septembre 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160901-BT_160901_1519-DE
Regu le 01/09/2016